



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Direction des sports Sous-direction du pilotage et de l'évolution des politiques publiques du sport Bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport 95 avenue de France – 75650 PARIS Cedex 13</p>	<p>Instruction technique</p> <p>DGER/SDPFE/DS/SDPEPPS/2024-156</p> <p>07/03/2024</p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : l'instruction conjointe avec le ministère chargé des sports a pour objet de mettre en œuvre la convention-cadre signée entre le ministère en charge de l'agriculture, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le comité national olympique et sportif français, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, le 25 septembre 2019. Elle a également pour objet de préciser le plan d'action de l'enseignement agricole en ce qui concerne le développement de la pratique sportive.

Destinataires d'exécution

DRAAF/SRFD

Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM

DRAJES / Rectorat

Résumé : L'instruction conjointe avec le ministère chargé des sports a pour objet de mettre en œuvre la convention-cadre signée entre le ministère en charge de l'agriculture, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le comité national olympique et sportif français, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, le 25 septembre 2019.

Elle a également pour objectif de préciser le plan d'action de l'enseignement agricole en ce qui concerne le développement de la pratique sportive.

La convention de 2019 vise à développer une pratique sportive de qualité pour tous dans l'enseignement agricole, dans le respect des compétences de chaque partenaire, et en premier lieu de la responsabilité éducative et pédagogique de l'enseignant dans sa classe. Un ensemble d'axes de collaboration a été identifié, de manière non exhaustive. Ces axes sont décrits dans la convention-cadre.

Le plan d'action se décline en 10 mesures qui figurent en annexe.

Textes de référence :

- Convention-cadre de partenariat pour l'éducation par le sport - 2019
- Article L. 311-12 du code de l'action sociale et des familles en application de la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France
- Décret n°2023-621 du 17 juillet 2023 relatif au référent pour l'activité physique et sportive en établissement social et médicosocial

Cette instruction, commune entre les ministères chargés de l'agriculture et des sports, a pour objet de mettre en œuvre la convention-cadre signée entre le ministère en charge de l'agriculture, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le comité national olympique et sportif français, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, le 25 septembre 2019.

Elle a également pour objectif de préciser le plan d'action de l'enseignement agricole en ce qui concerne le développement de la pratique sportive.

La convention de 2019 vise à développer une pratique sportive de qualité pour tous dans l'enseignement agricole, dans le respect des compétences de chaque partenaire, et en premier lieu de la responsabilité éducative et pédagogique de l'enseignant dans sa classe. Un ensemble d'axes de collaboration a été identifié, de manière non exhaustive. Ces axes sont décrits dans la convention-cadre.

La dynamique des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ainsi que la rénovation du modèle sportif français sont une opportunité pour développer l'engagement des établissements de l'enseignement agricole, et de leurs équipes, des jeunes et du réseau national de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) « Développer les pratiques sportives dans l'enseignement agricole » autour de valeurs et d'axes prioritaires pour les trois années à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 jusqu'à la rentrée 2026-2027.

Dans une approche inclusive et systémique, il s'agit de contribuer à l'éducation et à la formation des jeunes et des adultes, dans l'ensemble des dimensions de la personne, aux plans scolaire, culturel, moteur, citoyen, professionnel, ainsi que celui de la santé par la pratique et l'engagement dans les activités sportives.

L'accompagnement des jeunes sportifs de haut-niveau (SHN) ou à fort potentiel, en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 sera favorisé dans l'enseignement agricole.

L'engagement et la prise de responsabilités des jeunes entrent pleinement dans ces axes et sont également à formaliser et à valoriser dans l'enseignement.

Cette instruction technique prévoit que les actions partenariales peuvent être de différente nature : ponctuelle, thématique, concerner un ou plusieurs établissements, etc. Elles trouvent toute leur place dans les missions de l'enseignement agricole, et, notamment celles relatives à l'insertion sociale, scolaire professionnelle, et l'animation et le développement des territoires.

Les collaborations avec les clubs sportifs sont un vecteur puissant d'éducation citoyenne, celles-ci ayant un rôle irremplaçable dans la vie sociale et territoriale.

L'identification des besoins des territoires et l'ingénierie territoriale des projets sont des composantes fondamentales de la collaboration partenariale engagée, en amont des actions.

Chaque fois qu'il s'agira de prendre appui sur une activité sportive spécifique, sur la durée, dans le cadre du projet d'établissement, le dispositif des sections sportives de l'enseignement agricole (SSEA) sera privilégié, avec sa composante essentielle des formations bi qualifiantes.

L'ambition pour le DGER et la direction des sports est de créer du lien entre les politiques publiques en matière d'éducation et de sport autour des axes suivants :

1- Sport et Enseignement : Développer une culture sportive

Les jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront à Paris en 2024 sont une formidable opportunité pour développer la place des activités physiques et sportives et les valeurs qui s'y rattachent, dans le système d'éducation et de formation français et en particulier dans l'enseignement agricole.

Le développement de cette culture sportive s'appuie sur trois piliers : les pratiques sportives en tant qu'objet d'enseignement, le développement des compétences des élèves, notamment psychosociales, et leur suivi dans leur parcours scolaire sportif et citoyen, l'accompagnement des enseignants au travers de la formation initiale et continue. Pour chacun des piliers il est possible d'activer différents leviers de développement :

- La labellisation « Génération 2024 » des établissements agricoles ;
- L'ouverture sur différentes formes de pratiques et d'organisations pour renforcer la culture sportive en tant que pratiquant, spectateur, officiel, guide et accompagnateur, en favorisant les articulations entre école, associations sportives scolaires et clubs sportifs en toute complémentarité par la déclinaison locale des conventions pluripartites ;
- La formation des élèves pour répondre aux missions de l'enseignement agricole : la formation, l'insertion professionnelle, l'animation et le développement des territoires ruraux. ;
- L'actualisation des passerelles et correspondances entre diplômes et diplômes d'État et la recherche de nouvelles biquifications sportives visant à une meilleure polyvalence et à un renforcement de l'insertion professionnelle afin de développer une employabilité réciproque ;
- La formation à une éthique sportive et sociale permettant la prévention de conduites à risque et la lutte contre toute discrimination, faits de violence ou de maltraitance dans le sport et promouvoir les actions de prévention des conduites addictives et du dopage ainsi que le vivre ensemble ;
- Accompagner le parcours sportif de l'école à l'université par la mise en place d'un livret sportif qui répertorie les expériences et compétences acquises dans le milieu scolaire et le milieu sportif ;
- La formation initiale et continue des personnels enseignants pour développer leurs compétences professionnelles et favoriser ainsi le développement de bi qualification dans le cadre partenarial avec l'Éducation nationale, les fédérations de sport scolaire et les fédérations délégataires.
- Les réseaux de l'enseignement agricole en lien avec les partenaires sportifs, le ministère chargé des sports en lien avec ses 4 pôles nationaux (sports de nature, sport-santé, bien-être, sport-innovations, centre d'expertise sport handicap) et à l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP).

2- Sport et Bien-être : Accès au sport pour le plus grand nombre

L'optimisation de la santé et du potentiel physique des jeunes s'inscrivent dans les objectifs de l'enseignement agricole. La crise sanitaire COVID 19 a amplifié et révélé des phénomènes de sédentarité déjà largement installés dans notre société et parfois plus spécifiquement dans certaines spécialités professionnelles de l'enseignement agricole.

A l'image du plan de continuité des apprentissages déployé par les enseignants durant la première vague de la pandémie, il convient donc de pouvoir apprécier régulièrement le niveau de forme de chacun des apprenants, apprentis, de (re)donner goût à l'activité physique à celles et ceux qui n'en ont pas encore ou qui l'auraient perdu et de rechercher la création d'un habitus santé autour du plaisir d'être en mouvement mais aussi d'être ensemble.

Cette approche, si elle reste à privilégier pour les publics scolarisés, peut être déployée pour les personnels et ainsi contribuer à renforcer les liens au sein de la communauté éducative.

L'approche nutritionnelle et l'aspect environnemental contribuent à enrichir la prise en compte de la santé, tout comme la prévention des accidents, des pratiques addictives et l'entretien de soi. Ainsi, les thématiques liées aux dimensions mentales et physiques de la santé trouvent toute leur place dans différents dispositifs ou espaces (stage collectif « éducation à la santé et au développement durable », enseignements à l'initiative des établissements, pluridisciplinarité...), s'attachent à prendre en compte la diversité des publics et intègrent les spécificités des différentes filières professionnelles.

La pratique physique et sportive doit pouvoir encourager l'expression, le traitement et l'acceptation des différences et être vecteur d'inclusion.

L'enseignement agricole a fait le choix que le développement des compétences psychosociales (CPS) soit pleinement investi dans tous les temps de vie de l'apprenant dans les établissements, dans toutes ses composantes.

L'instruction technique DGER/SDPFE/2021-216 du 24 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la promotion de la santé dans les établissements d'enseignement de formation agricoles, intègre une mention explicite sur le développement des CPS. Il s'agit bien d'aider le jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix et d'adopter des comportements responsables, pour lui-même et vis-à-vis des autres. Le développement des CPS, notamment par l'éducation physique et sportive, par la prise de parole, l'argumentation, l'esprit critique, le débat est un des facteurs agissant sur le climat scolaire et les réussites.

Le développement multiforme des pratiques sportives est une réalité aujourd'hui, comme l'est également l'inégal accès à ces pratiques¹. L'éducation physique et sportive, le sport scolaire et les autres activités du champ sportif, sur le temps scolaire et hors temps scolaire, sont des composantes fortes de la formation du citoyen, dans toute sa complétude.

3- Sport et jeunes talents : Accompagnement scolaire des jeunes sportifs

En lien direct avec le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques et les fédérations sportives, il semble nécessaire de proposer un meilleur affichage des ressources et possibilités offertes par les établissements de l'enseignement agricole en matière d'accueil, d'accompagnement et de développement des doubles projets : scolaire et performance sportive.

Les ressources peuvent être identifiées en terme de logistique, agilité et ingénierie des structures pédagogiques.

Il conviendra d'articuler le constat d'une réelle agilité locale et territoriale avec les directives des autorités régionales et nationale en matière de politique du sport de haut niveau (SHN).

¹ L'accès au « savoir nager » dans les milieux les plus reculés de la ruralité doit pouvoir être perçu comme une priorité éducative.

4- Sport et engagement : Implication associative des jeunes

Les actions visant l'éducation à la citoyenneté revêtent des formes diverses dans l'enseignement agricole. Elles doivent notamment privilégier les activités qui stimulent la solidarité, la coopération et la créativité et promouvoir l'engagement du sport scolaire, à travers les associations sportives d'établissement et l'UNSS qui joue ici un rôle central dans l'apprentissage de la vie associative.

Au-delà de la pratique physique, les apprenants peuvent s'y engager dans différentes fonctions (jeune officiel, jeune reporter, etc.) et construire des compétences spécifiques.

Au niveau national, il est proposé, l'unité facultative « engagement citoyen », dans le cadre de la préparation des diplômes relevant du ministère chargé de l'agriculture. L'épreuve porte sur l'engagement du jeune dans le cadre d'activités bénévoles ou de volontariat qu'il est amené à conduire dans le cadre de sa vie sociale, dans l'établissement ou en dehors de l'établissement.

La promotion de l'engagement sportif citoyen peut être favorisé par un enseignement formalisé par des compétences spécifiques, qui permet à l'élève de valider son implication au travers de l'unité facultative engagement citoyen. En complément de ce dispositif, la mise en place et le déploiement, au sein de l'enseignement agricole, de l'Open Badge « Parcours sportif et citoyen » utilisé pour mettre en valeur des compétences douces non reconnues explicitement par les diplômes mais recherchées par des futurs employeurs (soft skills), doivent être largement développés.

Les différents ministères concernés s'accorderont également pour développer la mobilisation des jeunes de l'enseignement agricole sur le volontariat :

- Dans le cadre du SNU, occasion unique de créer des liens nouveaux et développer la culture de l'engagement et d'affirmer sa place dans la société.
- Dans le cadre des missions de services civiques dans le champ du sport qui offrent la garantie d'une expérience pour aider les autres et gagner en confiance.

Cette dimension éducative et responsable concerne tant la quête du meilleur niveau, que les pratiques de loisirs.

L'enseignement et la formation professionnelle agricoles doivent prendre toute leur part dans le projet de société qui vise à amplifier et développer l'accès aux pratiques sportives pour les jeunes et les adultes qui fréquentent ses établissements. Le partenariat avec les acteurs du monde sportif, ainsi que les administrations concernées par ces activités éducatives, participent pleinement de cette perspective ambitieuse.

Cette instruction est accompagnée d'une annexe comprenant 10 fiches actions, qui développent par ailleurs le plan triennal 2023-2026 de développement de la pratique sportive dans l'enseignement agricole. Ces fiches peuvent être amenées à évoluer ou à être complétée en fonction des avancées des travaux ainsi que des sujets d'actualité.

Benoît BONAIME

Directeur général de l'enseignement
et de la recherche
Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Fabienne BOURDAIS

Directrice des sports
Ministère des sports et des jeux olympiques
paralympiques

ANNEXE

Plan triennal d'action 2023-2026 du développement de la pratique sportive dans l'enseignement agricole

Priorités	Sommaire des actions
1	Développer des relations interministérielles
2	Promouvoir et valoriser l'ensemble des actions et projets en lien avec les pratiques sportives dans l'enseignement agricole et développer les partenariats avec les comités et fédérations sportives
3	Promouvoir la dynamique JOP Paris 2024 en s'engageant dans la labellisation « Génération 2024 », les partenariats avec les athlètes olympiques et paralympiques ainsi que dans l'héritage
4	Développer les formations bi qualifiantes en lien avec les fédérations sportives et des passerelles ou équivalences avec les brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sports (BPJEPS)
5	Mettre en synergie différents partenaires pour améliorer les compétences professionnelles des enseignants
6	Optimiser la santé et le bien-être des apprenants
7	Développer l'accès aux pratiques sportives et en particulier aux sports de nature
8	Mieux accueillir et accompagner les doubles parcours des élèves à haut potentiel sportif
9	Développer l'engagement et l'implication associative des jeunes en s'appuyant sur les pratiques sportives
10	Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action

1	Développer des relations interministérielles	
<p>Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est associé à toutes les instances interministérielles de préparation des JOP 2024. A à ce titre, le ministère est représenté par un haut-fonctionnaire délégué aux JOP au comité de coordination interministériel des JOP 2024.</p> <p>Le MASA est également présent à la commission interministérielle permanente du sport de haut-niveau (CIPSHN).</p> <p>Au-delà des JOP 2024 et des sportifs de haut-niveau et afin de développer une pratique sportive pour tous (politique inclusive et générale) il est important de développer un réseau de personnes ressources et en responsabilité dans les différents ministères concernés par l'éducation par le sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) ; - Le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympique (MSJOP) ; - Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ; - Le secrétariat d'état chargé des personnes handicapées. <p>Il conviendra de déterminer les sujets à traiter avec les ministères concernés et de prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une méthodologie et un calendrier de travail ; - Création d'un fichier organigramme d'identification des bureaux et des personnes, coordonnées et fonction dans chaque ministère/comité. 		
<p>Porteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER/Sous-direction des politiques de formation et d'éducation (SDPOFE)/Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire (BAEVS) 	<p>Co-porteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection de l'enseignement agricole - IEA - Réseau « développement des pratiques sportives dans l'EA » - SportEA 	
Echéance : Immédiate		

2	Promouvoir et valoriser l'ensemble des actions et projets en lien avec les pratiques sportives dans l'enseignement agricole et développer les partenariats avec les comités et fédérations sportives
----------	---

Par le fonctionnement collaboratif du réseau « SportEA » à tous les niveaux et par tous ses acteurs, de nombreuses actions sont valorisées, optimisées, mutualisées et contribuent au dynamisme actuel des pratiques sportives dans l'enseignement agricole en interne et auprès des partenaires extérieurs.

A l'approche des JOP 2024 et dans un contexte très positif pour le développement du sport en France, il est primordial de pouvoir continuer à développer toutes les actions en lien avec cette thématique afin d'entretenir cette dynamique positive.

Pour cela, les leviers suivants sont à prioriser :

1. Continuer de structurer et de dynamiser le fonctionnement du réseau SportEA en travaillant sur l'articulation des acteurs locaux/régionaux/nationaux et continuer de mettre en lien l'ensemble des acteurs afin de mutualiser toutes les compétences existantes.
2. Optimiser le fonctionnement du site collaboratif SportEA en impliquant l'ensemble des acteurs du réseau.
3. Recenser les actions significatives et optimiser leurs visibilité sur les supports de communication de la DGER et/ou du ministère ainsi que sur les réseaux sociaux.
4. Identifier des personnalités (apprenant ou encadrant) représentatives du dynamisme des pratiques sportives dans l'enseignement agricole pour valoriser leur parcours et mettre en avant les spécificités de l'enseignement agricole.

Dans le cadre de l'animation et développement des territoires, mission de l'enseignement agricole, le travail sur les partenariats existant avec les fédérations sportives ou les comités sportifs doit également être au cœur de l'action dans cette logique de dynamisation et de structuration.

Il s'agit de l'envisager sous 2 angles différents et complémentaires :

- Optimisation des partenariats existants (contenu et mise en œuvre effective) ;
- Développement de partenariats avec d'autres fédérations sportives avec notamment une attention particulière sur l'engagement de partenariats avec les fédérations « handisport ».

Certains partenariats existants et opérationnels pourront servir d'appui pour le développement d'autres partenariats en axant notamment les priorités d'action sur :

- Construction d'actions communes au niveau local/régional/national ;
- Développement des pratiques sportives sous toutes leurs formes et pour tous ;
- Montée en compétence des enseignants au travers des plans de formation ;
- Développement des dispositifs de bi-qualification (voir fiche n°4 « développer les formations bi qualifiantes en lien avec les fédérations sportives et des passerelles ou équivalences avec les BPJEPS ») ;
- Construction et mutualisation de ressources.

Porteurs : <ul style="list-style-type: none"> - DGER S/D POFE / BAEVS / SportEA - IEA - Service communication DGER - DICOM MASA 	Co-porteurs - partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Fédérations Sportives - Union nationale du sport scolaire (UNSS) - Comité national olympique et sportif français + comités départementaux et régionaux (CNOSF/CDOS/CROS) - Pôles ressources concernés (MSJOP) - Etablissements nationaux d'appui (ENA)
--	---

Echéance : Immédiate

3

Promouvoir la dynamique JOP Paris 2024 en s'engageant dans la labellisation « Génération 2024 », les partenariats avec les athlètes olympiques et paralympiques ainsi que dans l'héritage

Afin de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif et dans l'objectif d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes, les établissements agricoles sont sensibilisés et encouragés à se labelliser en vue des JOP 2024 à Paris. La sensibilisation au handicap et à la pratique sportive, la conviction que le sport change les vies doivent être affichées, entretenues et développées dans l'enseignement agricole. Cinq leviers doivent être mobilisés :

1. Communiquer auprès des enseignants d'EPS, au travers des réunions du réseau SportEA, via les équipes de direction des établissements, les DRAAF/SRFD et plus largement les différents acteurs de l'EA, en s'appuyant sur le service de communication du ministère ;
2. Envisager une communication spécifique autour de la labellisation « Génération 2024 » à diffuser tout au long de l'année 2024 ainsi que de diffuser les vidéos promotionnelles des établissements ;
3. Proposer un appel à projet spécifique de l'EA afin d'accompagner les établissements dans cette dynamique et valoriser les initiatives innovantes ;
4. Évaluer les actions mises en place auprès des jeunes, des équipes enseignantes et de direction et l'évolution du nombre d'établissements labellisés ;
5. Faire vivre l'héritage et entretenir les dynamiques dans les établissements après les JOP 2024 autour des valeurs du mouvement olympique et paralympique. Inciter les établissements à poursuivre le travail engagé sur le handisport, le sport adapté et partagé dans leurs projets éducatifs.

Porteurs :

- DGER/POFE/BAEVS
- Réseau SportEA
- DICOM

Co-porteurs :

- Etablissements
- Equipes de direction
- Enseignants en EPS
- Réseaux thématiques - BAEVS

Echéance :

- 2023-2024 – Suite de la mise en œuvre (action engagée)
- 2024-2026 – Héritage

4	Développer les formations bi qualifiantes en lien avec les fédérations sportives et des passerelles ou équivalences avec les brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sports (BPJEPS)
----------	---

Les formations biquilifiantes permettent aux élèves de l'enseignement agricole de vivre un double parcours de formation, offrant une nouvelle image de l'école et augmentant les probabilités d'insertion professionnelle. Elles permettent également de développer des compétences psycho-sociales (cognitives, émotionnelles et sociales) qui vont les aider dans leur construction et également enrichir leurs compétences professionnelles.

Les bi qualifications constituent un réel levier pour favoriser l'employabilité et l'investissement des élèves sur la mission d'animation des territoires ruraux par leur rôle dans les milieux associatifs (cf. enquête SSEA).

Il s'agit de :

1. Inventorier les différentes bi qualifications proposées aux apprenants au sein des SSEA existantes ou s'appuyant sur d'autres dispositifs et fiabiliser les données sur les SSEA.
2. Interroger les fédérations avec lesquelles il existe des conventions autour des bi qualifications possibles.
3. Créer un espace dédié sur le site collaboratif SportEA pour mutualiser les bi qualifications possibles.
4. Animer un réseau spécifique des référents de section sportive de l'enseignement agricole(SSEA).
5. Maintenir et développer les passerelles avec les diplômés de l'EA en suivant l'évolution des diplômes d'état (ex : BPJEPS).
6. Créer une commission d'orientation des SSEA avec des membres de la DGER, de l'IEA, du MSJOP, du MENJ, du CNOSF, des fédérations sportives.

Porteurs :

- Points 1 – 2 – 3 : Réseau SportEA – BAEVS
- IEA
- Points 4 – 5 : BDET
- Point 6 : POFE / réseau SportEA / IEA

Co-porteurs – partenaires :

- Enseignants des SSEA
- Ministères concernés
- Fédérations partenaires

Echéance :

- 2023-2024 pour les points 1 - 2 – 3 – 5
- 2024-2025 pour le point 4 - 6

5	Mettre en synergie différents partenaires pour améliorer les compétences professionnelles des enseignants
----------	--

La formation professionnelle des enseignants et des formateurs permet d'améliorer la perception et la compréhension des contenus et des finalités de l'enseignement de l'EPS ainsi que la représentation et la mise en œuvre des évolutions de la discipline au travers des différentes rénovations.

Elle contribue à l'amélioration des compétences professionnelles, stimule la motivation et la satisfaction des équipes dans leur sentiment de compétences, augmente la cohésion et renforce la performance collective sur les thématiques fléchées. La formation et la socialisation professionnelles construisent également une culture commune indispensable pour atteindre les enjeux de la discipline EPS et de la pratique sportive pour nos apprenants de l'EA : développer une culture sportive, sport et bien-être, sport et jeunes talents, sport et engagement, lutter contre les violences, les discriminations, les stéréotypes, et enfin permettre l'inclusion.

Si de nombreux dispositifs interne à la DGER (DNA, PNF) mais également en externe existent, avec de nombreux partenaires identifiés, il apparaît aujourd'hui nécessaire de les mettre en synergie pour optimiser la connaissance de la diversité des offres de formation et de l'accès à la formation.

Il s'agit de :

1. Identifier les partenaires et personnes ressources et pouvoir les réunir deux fois par an pour organiser la synergie.
2. Déterminer le périmètre d'action, formation des enseignants, formation sur des thématiques précises.
3. Communiquer par le réseau autour des différentes formations proposées.

Porteurs :

- ENSFEA
- IEA

Co-porteurs - partenaires :

- BAEVS (réseaux thématiques)
- Institut de formation de l'enseignement agricole privé (IFEAP)
- Institut agro Montpellier (site Florac)
- Association nationale pour le développement du sport en apprentissage (ANDSA)
- Pôles ressources nationaux (MSJOP)

Echéance :

- A partir de 2023-2024

6 Optimiser la santé et le bien-être des apprenants

Dans le contexte qui suit la crise sanitaire de la COVID 19, le niveau de sédentarité et le bien être perçu des apprenants alertent globalement.

Le rapport 2022 (RC2022) de l'observatoire national des activités physiques et de la sédentarité (ONAPS) précise que 30 à 60% des enfants et adolescents ont diminué leur niveau d'activité physique pendant le premier confinement et 60 à 80% d'entre eux ont augmenté leur temps d'exposition à un écran. Cette tranche d'âge a été plus affectée que les adultes. L'augmentation du temps de sédentarité étant négativement corrélée à la santé mentale, à la dépression, à l'anxiété et à la qualité de vie, il importe aussi de repositionner les bienfaits de l'activité physique autour de ses dimensions psychosociales.

Le plan comporte deux volets principaux :

1. Cerner l'état de forme des apprenants (Cible prioritaire de l'action avant un déploiement plus global) :

- 4^{ème} et 3^{ème} de l'EA ;
 - Lycées disposant d'un enseignement optionnel et facultatif avec une entrée santé - bien être ;
 - BTSA.
-
- Tester : pendant les cours avec le plus grand nombre de classes en identifiant une ou des périodes clefs dans l'année pour collecter les données. Cela peut également concerner les publics SSEA ou enseignement optionnel facultatif (EOF).
 - Alerter : pour les cas qui le nécessiteraient, orienter les élèves vers les autorités médicales compétentes.
 - Accompagner : proposer une offre d'activité physique et sportive capable de mettre l'élève en mouvement.
 - S'entourer : identifier les structures responsables de la prescription d'activité physique adaptée.
 - Analyser à l'échelle nationale les données recueillies.

Cette démarche permet de choisir les activités physiques et sportives ainsi que les modalités de pratique à partir de données vérifiées relatives à l'état de forme des apprenants et non d'un niveau de forme supposé.

Ce travail doit permettre de développer l'accès aux pratiques physiques et sportives telles que proposées dans la fiche Action 7 en dépassant le cadre des activités physiques de pleine nature.

2. Prévenir les pathologies pouvant être associées aux métiers de l'agriculture (cible prioritaire : voie professionnelle et apprentissage)

Il s'agit de développer un appel à projet permettant d'identifier les établissements intéressés par le thème de la prévention des gestes professionnels.

Les équipes suivent une formation puis déploient un programme d'enseignement à destination des apprenants (apprentis) visant la création de routines physiques adaptées aux contraintes des postes de travail qui seront les leurs.

Porteurs :

- SDPOFE
- BAEVS
- Réseau SportEA
- IEA

Co-porteurs - partenaires :

- Coordonnateurs-profs EPS
- Enseignants techniques
- Réseaux thématiques BAEVS
- UNSS

Echéance :

- 2023/2025 : déploiement et installation bases de données (outils et tests)
- 2025/2026 : analyse des résultats et diffusion

Les activités de pleine nature participent de l'animation des territoires ruraux. Elles sont présentes dans l'enseignement agricole et obligatoire. Il s'agit aujourd'hui de proposer une structuration de leur développement, d'aider les enseignants à monter en compétence dans leur encadrement et de les connecter davantage aux problématiques environnementales.

Structurer un réseau autour des activités physiques de pleine nature (APPN) :

1. Poursuivre les partenariats et actions engagées avec le pôle ressources national sports de nature (PRNSN), en particulier sur les thématiques de sécurité, d'autonomie, d'éducation à l'environnement, de mobilité, d'accès à la nature.
2. Intégrer des formations pluriannuelles sur les sports de nature dans le plan national de formation pour continuer à développer les compétences d'encadrement des enseignants (multi sports de nature, course d'orientation, VTT, canoë, etc.).
3. Identifier et recenser des enseignants d'EPS disposant de diplômes et compétences dans le domaine des APPN afin de disposer d'une base de données de personnes référentes.
4. Mettre en place une formation spécifique « accompagnateur moyenne montagne » (AMM) permettant de faire monter en compétence des enseignants identifiés et s'appuyer sur une collaboration avec le centre national de ski nordique et de moyenne montagne de Prémamanon pour mettre en synergie les exigences de la formation avec les contraintes du métier d'enseignant et leurs actions dans leurs établissements.
5. Identifier (puis installer à terme) des enseignants référents APPN en région ayant pour mission principale de produire des ressources, organiser des regroupements à destination des élèves et enseignants sous la forme de formations, séminaires, groupes de réflexion (> enseignants) ou événements sportifs (> élèves et enseignants).
6. Créer un rassemblement national APPN.

Porteurs :

Points 1 – 3 : IEA – Réseau SportEA

Points 2 – 4 - 5 : IEA - ENSFEA (appui réseau SportEA sur le point 5)

Point 6 : Réseau SportEA

Partenaires :

- MSJOP

- Etablissements publics de formation (CREPS, ENSM, ENVSN)

- Les fédérations sportives sports de nature

Echéance :

- 2024/2026

Au sein des établissements agricoles sont inscrits des jeunes à haut potentiel sportif (HPS), ils peuvent par ailleurs être déjà inscrits sur des listes ministérielles de sportif de haut niveau (SHN). Afin d'installer des conditions d'accueil et d'inclusion réelles de ces apprenants, il est important, tout d'abord, de les identifier et de les recenser, par région, sur les différentes catégories existantes (élites, espoirs, appartenant à des structures d'entraînement admis au sein des projets de performance fédéral, etc.) et de mobiliser tous les moyens pour favoriser la réussite du double projet scolaire et sportif de ces jeunes talents.

1. Construire à l'échelle de l'EA un schéma national et territorial du suivi SHN et HPS dans lequel seront identifiés le coordonnateur SHN de la DGER, un référent SHN de l'IEA EPS, l'animateur national SportEA, les correspondants Sports des DRAAF-SRFD, les correspondants de la MIREX et les coordonnateurs EPS SHN sur les territoires et établissements ciblés.
2. Identifier des élèves SHN / HPS :
 - Consulter le portail du suivi quotidien du sportif (PSQS) et interroger les maisons régionales de la performance capables d'identifier les élèves scolarisés dans l'enseignement agricole ;
 - Organiser un regroupement annuel inter régions pour échanger les pratiques rassemblant des acteurs identifiés de l'EA et des autorités sportives ;
 - Participer aux débats au sein des COPIL SHN régionaux et nationaux. Sensibiliser les chefs de SRFD à la problématique aux réflexions et aux COPIL régionaux SHN.
3. Structurer et valoriser l'EA en matière de politique d'accueil et aménagement de parcours SHN :
 - Valoriser les établissements qui développent et aménagent des doubles parcours permettant la réussite sportive et scolaire des jeunes ;
 - Suivre, identifier et valoriser les SHN EA dans leur poursuite d'étude et dans leur carrière sportive : Mesurer l'impact de leur scolarité dans l'enseignement agricole par rapport à leur vie professionnelle et sportive ;
 - Mutualiser les bonnes pratiques.

Porteurs :

- SDPOFE : BDET
- Bureau de l'enseignement supérieur (BES)
- Appui BAEVS en ce qui concerne les aspects de communication

Co-porteurs - partenaires :

- IEA
- Direction des sports / agence nationale du sport
- CREPS & MRP
- Fédérations sportives
- DRAAF-SRFD / Rectorat

Echéance :

- Echanges de pratiques inter régions EA : 2024-2025
- Recensement : proposer une méthodologie 2023/2024
- Présence sur les COPIL existants : dès la rentrée 2023-2024

9	Développer l'engagement et l'implication associative des jeunes en s'appuyant sur les pratiques sportives	
<p>Développer l'engagement des apprenants et leur implication associative est un moyen pour contribuer à leur insertion sociale, scolaire et professionnelle mais aussi pour participer à l'animation des territoires. Au niveau des pratiques sportives dans l'EA, ce développement peut être porté par différentes actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les dispositifs liés à l'engagement dans l'EA (Open Badge « parcours sportif et citoyen », unité facultative « engagement citoyen », etc.). 2. Développer le service civique dont les missions « Génération 2024 » dans les établissements agricoles. 3. Valoriser le fonctionnement et le développement des jeunes officiels UNSS (formation des jeunes officiels lors des rassemblements des lycées agricoles). 		
Porteurs : <ol style="list-style-type: none"> 1. Réseau SportEA 2. IEA EPS 3. IA Florac 		Partenaires : <p>MSJOP UNSS</p>
Echéance : 2024-2025		

10	Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action
<p>Le pilotage de ces dossiers nécessite une connaissance de réseaux variés, dans le champ sportif (CNOSF, fédérations, ministère chargé des sports, services déconcentrés régionaux et, départementaux, fonctionnement d'ensemble du « modèle sportif français ») ainsi que dans celui de l'enseignement (DGESCO, IGESR).</p> <p>Des champs de compétences particuliers sont requis (réglementation de l'encadrement des activités physiques ou sportives en France, ingénierie des diplômés du ministère chargé des sports, fonctionnement du sport scolaire sous modèle associatif particulier – UNSS).</p> <p>Un engagement et un suivi régulier dans la durée sont à privilégier. Par ailleurs, un niveau de représentation en fonction des interlocuteurs est à adapter.</p> <p>Un porteur de dossier devra être identifié dans chaque DRAAF-SRFD.</p> <p>Le directeur général de l'enseignement et de la recherche réunira un comité de pilotage annuel composé des membres de la DGER concernés et des différents co-porteurs ou partenaires concernés par les différentes actions définies dans l'instruction conjointe entre le MASA et le ministère chargé des sports. Le plan d'action sera évalué chaque année par l'ensemble des porteurs.</p> <p>Un comité de suivi restreint composé de SDPOFE, du réseau SportEA et de l'IEA se réunira autant que de besoin pour évoquer les différents point du plan d'action.</p> <p>Un tableau de bord des actions sera tenu par la sous-direction POFE, chef de file.</p> <p>Le partage des données existantes dans les systèmes d'information permettant d'observer, de valoriser les datas, d'enrichir les modalités d'évaluation et d'impact en veillant à alléger les processus de suivi pour les personnels mobilisés sera réalisé au moins une fois par an.</p>	
Porteurs : Direction générale de l'enseignement et de la recherche SDPOFE IEA	Co-porteurs : DGER – S/D EDC & SDES Ministère des sports
Échéance : immédiate – comité de pilotage bi-annuel et une évaluation du plan annuel d'actions	